

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA MARSANGE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin à dix-huit heures trente minutes, le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Marsange, dûment convoqué le dix juin deux mille dix-sept, s'est réuni à la mairie de Favières, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian MORESTIN, Président.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. David VICENTE, Titulaire, Commune de Châtres
M. Jean-Claude MARTINEZ, Titulaire, Commune de Favières-en-Brie
M. Christian MORESTIN, Titulaire, Commune de Favières-en-Brie
M. Olivier MATHEROT, Suppléant, Commune de Gretz-Armainvilliers
M. Dominique BENOIT, Titulaire, Commune de Gretz-Armainvilliers
M. Michel LAGA, Titulaire, Commune de Neufmoutiers-en-Brie
M. Franck ARMOUGOM, Titulaire, Commune de Ozouer-le-Voulgis
M. Claude SEVESTE, Titulaire, Commune de Tournan-en-Brie
M. Jean-Pierre MARCY, Suppléant, Commune de Tournan-en-Brie
M. Jacques RADÉ, Titulaire, Commune de Villeneuve-le-Comte
M. Guy BRANET, Titulaire, Commune de Villeneuve-le-Comte
M. Philippe IMBERT, Titulaire, Commune de Villeneuve-Saint-Denis
M. Jean-Pierre GILLET, Titulaire, Commune de Villeneuve-Saint-Denis
Mme Marie-José BRAMS, Titulaire, Commune de Courquetaine
M. Jean-Claude OMNES, Titulaire, Commune de Courquetaine

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Bernard CARMONA, délégué titulaire, commune de Neufmoutiers-en-Brie,
(Pouvoir à M. Michel LAGA, délégué titulaire, commune de Neufmoutiers-en-Brie)

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Christelle TEIXEIRA, Syndicat de la Marsange
Mme Stéphanie CAVALIER, Syndicat de la Marsange

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Président ayant quitté la salle, le Comité syndical, sous la présidence de M. Jean-Claude OMNIES, est amené à se prononcer sur les résultats du Compte Administratif 2013.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, sous la présidence de M. Jean-Claude OMNES, premier vice-président, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Compte Administratif 2013, dressé par M. le Président, s'établissant comme suit :

• <i>Dépenses de fonctionnement.....</i>	<i>60.354,61 euros</i>
• <i>Recettes de fonctionnement.....</i>	<i>93.539,40 euros</i>
• <i>Dépenses d'investissement.....</i>	<i>0,00 euros</i>
• <i>Recettes d'investissement.....</i>	<i>0,00 euros</i>

D'où un excédent global de clôture de 33.184,79 euros

2) COMPTE DE GESTION 2016

Après présentation du Compte de Gestion 2016 dressé par le Receveur, les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2016 qui reprend les mêmes sommes que le Compte Administratif 2016, soit :

• <i>Dépenses de fonctionnement.....</i>	<i>60.354,61 euros</i>
• <i>Recettes de fonctionnement.....</i>	<i>93.539,40 euros</i>
• <i>Dépenses d'investissement.....</i>	<i>0,00 euros</i>
• <i>Recettes d'investissement.....</i>	<i>0,00 euros</i>

D'où un excédent global de clôture de 33.184,79 euros

3) AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Il est demandé au Comité syndical d'affecter les résultats de l'année 2016 comme suit :

LE COMITE SYNDICAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement année 2016	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	-12.542,22 €		- €	- €	- €	- 12.542,22 €
FONCTIONNEMENT	170.268,61 €	12.542,22 €	33.184,79 €			190.911,18 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décident d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	190.911,18 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068).....	12.542,22 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)..... Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	178.368,96 €
Total affecté au c/ 1068.....	12.542,22 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

4) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MORESTIN, Président fait un point sur les travaux, informe que les travaux pour l'année 2016 sont en partie réalisés et que le reste sera reporté sur le programme 2017, les études ayant pris du retard.

Monsieur OMNES, Délégué Titulaire de la commune de Courquetaine informe du problème rencontré par les agriculteurs sur la commune d'Ozouer-le-Voulgis avec le fossé des 30 Arpents. Ces derniers se plaignent en invoquant le fait que les drains ne s'écoulent pas. Monsieur OMNES demande aux membres du syndicat, si le SMAEM peut intervenir même si le fossé ne fait pas partie du linéaire de la Marsange.

Aucun autre sujet n'étant abordé, Monsieur le Président lève la séance qui prend fin à 19 H 00.